

Communiqué de presse du 10 octobre 2018

Après les annonces rassurantes du ministre, nous attendons des actes

Les associations CNARELA, Sauver les Lettres, Sauvegarde des enseignements littéraires, APLettres, APFLA-CPL et APLAES saluent les propos du ministre de l'Éducation nationale publiés dans le *Journal du Dimanche* du 30 septembre 2018¹ et ne doutent pas de sa **volonté sincère et profonde de créer les conditions d'un renouveau pour les langues anciennes**. Les derniers ministres à s'être engagés politiquement en faveur de l'enseignement du latin et du grec ancien sont François Bayrou en 1996 (création de 2 heures de latin en 5^e), et François Fillon en 2004 (bonus pour les options de langues anciennes au baccalauréat) à la suite de la mission Wismann installée par Jack Lang en 2001. Leurs décisions ont suscité un afflux immédiat d'élèves. Inversement, la politique hostile de la précédente ministre a décimé les sections. Il était donc urgent de mettre un terme à cette hécatombe, de **réaffirmer la valeur fondamentale de ces enseignements et de leur ouvrir des perspectives nouvelles**.

Nos associations se réjouissent d'avoir été entendues sur le point crucial que représente le maintien du « bonus » (triplement des points au-dessus de 10) accordé aux candidats qui présentent l'option de latin et/ou de grec ancien au baccalauréat. Il encourage les lycéens à poursuivre ou entreprendre l'apprentissage des langues anciennes, en dépit de conditions de travail toujours peu enviables (horaires diminués, cours placés en début ou fin de journée, regroupement de niveaux...).

Mais la plus grande prudence est de mise. Nos associations rappellent que les attaques de l'administration contre les langues anciennes perdurent, au collège comme au lycée ; ainsi, la récente note de service signée par le Directeur général de l'enseignement scolaire² réduit-elle la nouvelle spécialité « Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité » à une portion congrue que se partageraient quelques lycées par académie. **Nos associations demandent instamment que cette spécialité soit accessible au plus grand nombre, sur tout le territoire** : ce n'est qu'à ces conditions qu'elle pourra participer d'un nouvel élan pour les études littéraires et contribuer au renforcement de plusieurs filières universitaires qui, de nos jours, manquent cruellement de latinistes et d'hellénistes parmi leurs étudiants comme parmi leurs chercheurs. De même, les élèves doivent pouvoir accéder aux options latin et grec ancien dans leur lycée de secteur.

Nous attendons à présent les textes officiels qui définiront sans équivoque les conditions de cette reconnaissance ministérielle : pour que ce bonus accordé aux options de langues anciennes garde son poids, il doit **s'ajouter à l'ensemble des points du baccalauréat** – comme c'est le cas aujourd'hui – et non aux seuls 10 % du contrôle continu.

En outre, nos associations réclament le droit pour les élèves des séries technologiques d'avoir accès aux enseignements de langues anciennes, au nom de l'équité et d'une **réelle ouverture de ces disciplines au plus grand nombre**.

Le ministre déclare être « le défenseur absolu des langues anciennes » tout en rappelant que « Rome ne s'est pas faite en un jour ». Nos associations lui demandent de **mettre un terme définitif aux blocages** qui persistent dans son ministère, en faisant **publier des arrêtés qui viennent confirmer ses déclarations et en instaurant des horaires fléchés**, au collège comme au lycée, qui seuls mettront fin aux situations inacceptables vécues depuis trop longtemps par les élèves qui étudient les langues et cultures de l'Antiquité et par les professeurs de Lettres classiques.

¹ <https://www.lejdd.fr/societe/education/blanquer-le-latin-et-le-grec-seront-les-deux-seules-options-qui-rapporteront-des-points-bonus-dans-le-nouveau-bac-3767249>

² http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133602